



## En région

### Alpes-Maritimes



865

# 3 questions à Nicolas Meurot, président de la Chambre des notaires des Alpes-Maritimes



© CH. DES NOTAIRES DES ALPES-MARITIMES

Le 117<sup>e</sup> Congrès des notaires se tiendra à Nice du 23 au 25 septembre 2021. À cette occasion, Nicolas Meurot, président de la Chambre des notaires des Alpes-Maritimes, présente les caractéristiques de la compagnie.

Élu président de la Chambre en 2019 et réélu en 2021, Nicolas Meurot souhaite valoriser l'engagement moral, l'expertise juridique rigoureuse et l'esprit novateur. Notaire associé en 2005, puis créateur sur concours en 2009, il s'investit dans l'instance départementale pour y occuper diverses fonctions et fonder le groupement notarial « Entreprise et Patrimoine ». Aujourd'hui âgé de 45 ans, sa présidence pragmatique et participative inspire des projets qualifiés d'ambitieux pour la compagnie.

## 3 Quels projets en cours ou à venir vous tiennent le plus à cœur ?

La compagnie des Alpes-Maritimes est particulièrement investie dans le notariat de demain : encore plus réactif, encore plus performant, il exige une adhésion sans failles à l'évolution numérique, sans oublier l'humain. Pour les clients, tout d'abord, avec lesquels le relationnel doit être des plus qualitatifs et aisés : prise de rendez-vous en ligne, information automatique de l'évolution du dossier (hébergé sur un espace sécurisé), signatures par procuration à distance, vente immobilière interactive... le temps gagné est investi au bénéfice du conseil et de l'écoute. Le notaire est et restera en tout état de cause le référent privilégié pour les grands événements d'une vie, personnelle et professionnelle.

Dans cette optique, le MEN accompagne le notaire pour qu'il gère le virage numérique de la profession et s'affirme en partenaire attentif, juste et fiable de chacun de ses clients. Pour les collaborateurs, ensuite, dont les conditions de travail sont améliorées au sein d'un écosystème numérique adapté : ergonomie des postes de travail, rapidité de traitement des dossiers, fluidité des contacts avec les notaires, acquisition de nouveaux savoir-faire. Comme dans toute entreprise, la fidélité des équipes passe par leur bien-être et leur motivation.

L'instance continue ici de développer son offre de formations à visée entrepreneuriale, concrètes et opérationnelles : innover pour mieux satisfaire et fidéliser ses clients, se réinventer pour rendre l'office plus humain et efficient, créer des relations collaboratives pour faciliter les échanges avec les confrères et les partenaires. Précurseur pour ses propres services, la Chambre a mis en place, dès 2018, les solutions « Zéro papier » : politique informatique et sécurité, sauvegardes externes, serveur virtuel, numérisation des informations...

## 1 Pouvez-vous présenter quelques caractéristiques originales de la compagnie ?

La typologie de clientèle et la zone géographique frontalière – Monaco et Italie – sont les deux caractéristiques majeures qui influent sur l'exercice du notariat dans les Alpes-Maritimes.

Avec presque 10 % de résidents étrangers, un immobilier prestigieux et une qualité de vie recherchée, les transactions nécessitent souvent une analyse particulière. Les opérations multinationales aux impacts juridiques et financiers importants sont courantes. Les notaires, parfois en collaboration avec des avocats fiscalistes ou spécialistes en droit international, ou avec des « Family Offices », contrôlent et intègrent les éléments d'étranéité qui figureront dans les actes et auront des incidences dans le montage des projets (droit de la famille, gestion de patrimoine, construction et promotion immobilière...).

Cette complexité incite les notaires maralpins à développer et mettre à jour régulièrement leurs compétences linguistiques, juridiques et fiscales, ainsi que leurs qualités personnelles, comme la vigilance, la prudence et l'adaptation. Ils sont, par exemple, toutes et tous particulièrement sensibilisés à la lutte contre le blanchiment des capitaux.

## 2 Quelles réalisations récentes vous donnent le plus de satisfaction ?

Depuis 2017, la Chambre a engagé une réflexion face au constat d'un notariat en mouvement : contexte économique (loi Croissance, start-ups du droit...), clients connectés (réseaux sociaux, information en temps réel...) et évolutions technologiques (mobilité, visioconférence, interconnexion des outils...).

Le Plan local d'actions a été la traduction de ce constat : trois groupements ont été constitués autour des enjeux stratégiques que sont la diversification des services, la digitalisation des offices et le management de l'entreprise notariale. Le Groupement immobilier notaires 06 (GIN 06) promeut la négociation immobilière, le Groupement notarial entreprise & patrimoine (GNE&P) propose une étude et un approfondissement en droit international, droit des affaires et gestion de patrimoine, le MEN traite la professionnalisation du management et de la relation client. L'étude notariale doit aujourd'hui intégrer une culture entrepreneuriale adaptée à son statut d'office public, défi passionnant !

L'instance est par ailleurs engagée avec des partenaires institutionnels (département, tribunaux, associations, collectivités publiques...) afin de faciliter l'accès au droit des usagers, développer la dématérialisation des échanges et promouvoir la médiation.

## L'efficacité des offices et du service des notaires au cœur des priorités de la Chambre

La Chambre des Alpes-Maritimes est fortement impliquée pour concrétiser l'efficacité des offices et du service rendu par chacun des notaires de la compagnie. Au travers d'une offre de formations ou de temps d'échanges et de réflexion, des connaissances et des techniques sont apprises, des expériences partagées et des projets initiés. Avec le retour d'une activité post-crise sanitaire, des sujets encore plus nombreux vont être proposés, notamment ceux en lien avec la relation client ou la numérisation.

À ce jour, voici une illustration de quelques

ateliers et tables rondes déjà organisés dans le cadre du Plan local d'actions de la Chambre :

- pour le GNE&P (le Groupement notarial entreprise et patrimoine) : sur la thématique « Entreprise » : Le bail commercial. – Le pacte Dutreil, la cession de fonds de commerce. – Sur la thématique « Droit international privé » : La succession à l'international, le choix de la loi applicable. – Sur la thématique « Patrimoine » : Les mandats de protection, l'audit patrimonial ;
- pour le MEN : Savoir s'affirmer dans son

environnement professionnel. – La gestion du temps, gagner en efficacité au quotidien, optimiser la communication digitale dans l'office, développer ses compétences managériales. – Organisation et stratégie d'entreprise : 7 leviers pour améliorer son office. – Le télétravail efficace.

### Pour plus d'informations :

[www.chambre-notaires06.fr](http://www.chambre-notaires06.fr)

### Contact :

[chambre.alpesmaritimes@notaires.fr](mailto:chambre.alpesmaritimes@notaires.fr)



© THOMAS FAULL / ISTOCK / GETTY IMAGES PLUS

## Chambre des notaires des Alpes-Maritimes

### Composition de la Chambre pour l'exercice 2021-2022

**Président** : Nicolas Meurot, notaire à Carros (06) ; **Vice-Président** : François Truffier, notaire à Nice (06) ; **Premier syndic** : Hervé Accorsi, notaire à Grasse (06) ; **Syndic Nice** : Christelle Daprela, notaire à Grasse (06) ; **Syndic Grasse** : Sabine Debusigne, notaire à Nice (06) ; **Syndic délégations** : Stéphane Serratrice, notaire à Antibes (06) ; **Secrétaire** : Yann Fontaine, notaire à Menton (06) ; **Trésorière** : Karine Costa, notaire à Nice (06) ; **Rapporteur-Délégué à la communication** : Romain Toullec, notaire à Antibes (06) ; **Conseillers** : Charlotte Bonneuil, notaire à Nice (06) ; Rémi Carta, notaire à Villeneuve-Loubet (06) ; Vanessa Delsart, notaire à Nice (06) ; Laurent Fioroni, notaire à Villefranche-sur-Mer (06) ; Marie Gatta, notaire à Cannes (06) ; Stéphanie Gagne, notaire à Saint-Laurent-du-Var (06) ; Michaël Kleyer, notaire à Antibes (06) ; Gregory Nahabedian, notaire à Nice (06) ; Laurent Pegurier, notaire à Vence (06) ; Stéphane Paolino, notaire à Cagnes-sur-Mer (06) ; Karine Tavard, notaire à Cagnes-sur-Mer (06) ; Julie Testanière, notaire à Nice (06).

→ Votre ingénieur commercial LexisNexis dans la région : Benjamin Blenck ([benjamin.blenck@lexisnexis.fr](mailto:benjamin.blenck@lexisnexis.fr), 06 87 82 07 68)